

A. MANSION

La physique aristotélicienne et la philosophie

Pour des raisons diverses Aristote n'accorde pas une place spéciale, à titre de science distincte de la philosophie, soit à une physique basée sur l'expérience, soit à d'autres sciences mathématiques ou naturelles.

Au point de vue théorique, tout savoir d'ordre supérieur est dénommé par lui aussi bien « philosophie » que « science » : la métaphysique et la géométrie, comme la physique, sont dans ce cas. La différence mise entre l'explication par les causes dernières et par les causes prochaines n'est pas utilisée pour fonder deux ordres de connaissances, mais on invoquera également les unes et les autres pour constituer le savoir un qu'est toute « science ».

D'un point de vue pratique, Aristote n'a pas nié l'existence de certaines disciplines relatives au domaine de la nature et ayant acquis déjà de son temps, grâce à une structure mathématique, un haut degré de développement : astronomie, acoustique, mécanique, etc. Mais il les a volontairement négligées en les rattachant trop étroitement aux mathématiques, qu'il a elles-mêmes séparées de façon fort radicale du monde de l'expérience par sa théorie contestable des deux premiers degrés d'abstraction.

La « science de la nature », qu'il a, par ailleurs traitée abondamment, est en fait une physique à peu près exclusivement qualitative, ayant un caractère avant tout philosophique et visant à une explication causale complète du monde matériel dans son ensemble et dans ses parties. Les exposés purement descriptifs, p. ex. dans le domaine de la zoologie, sont de simples préliminaires à la science et non pas des connaissances vraiment scientifiques aux yeux du Stagirite. Son essai grandiose d'interprétation de l'univers, à partir des données de l'expérience fécondées par l'analyse philosophique, était, dans les conditions où il l'entreprit, condamné d'avance à l'insuccès, partie à cause de l'insuffisance de ces données initiales fournies par l'observation, mais surtout à cause de la méthode hybride mise en œuvre, mélange mal structuré de raisons philosophiques appartenant à deux ordres divers et d'explications scientifiques d'ordre expérimental.

Ainsi la synthèse aristotélicienne n'a guère pu fournir d'éléments de solution immédiats au problème des rapports de la philosophie et de la science, dans la mesure où on les oppose l'une à l'autre.

des réflexions que nous ferons ~~s'aggraver~~ se base sur certaines questions qui nous ont été posées à l'é. exp. Elles sont absolument prévisionnelles, peu précises et ~~injustifiées~~ et fragmentaires.

Le hasard en l'interaction de la nature universelle.

La nature tend vers le nécessaire et l'impossible dans les positions.

a) Perspective astrolog.

b) Expér. phys. ① Réform. ② Indéf. ③ Réform.
vid ④ Indéf. nég. → position.

c) Il y a de plus en + de hasard
... ... - d'indéf. position.

Marge obj. chn, Marge subjection.

"SETONIA"
CABLE ADDRESS

Sous-titre pour l'étude sur l'Indéterminisme

Loi des grands nombres et détermination.

de monde physique son empire domine dans l'univers,
fut le déterminisme et on lui substitue la spontanéité gnost.
rigue, qui est
évidemment indépendant indép.
par rapport au futur. above.

La conception extrinsèque du Hasard

Exception Positif et exception Négatif

Si toute exception est due de hasard,
il faut dire que la nature réalise son
intention par hasard. — Cependant, c'est
ici l'autre fléau qui est, absol. parlant,
exceptionnel. (Ex. des hommes; cf l'athlète).

Autrement impossibilité de désintégration.

A mesure, le hasard grandit. Mais en même
temps l'univers s'use, et par là les possibilités
positives sont réduites — il y a ~~creation~~
stérilisation progressive, et introd. d'un élément
négatif qui tend vers et à sa façon tendance
vers le déterminisme.

Le profit du hasard

Compar. avec exploitation d'énergie résultant
d'une coïncidence accidentelle.

53

136

necessitate operantur suo modo, id est, quae impedit, necessario impedit, et quae materiam applicat, necessario, et sic de aliis; ergo talis effectus consideratus in ordine ad totam seriem et collectionem talium causarum, non habet contingentiam, sed necessitatem! () Dans ce cas, le hasard se ramène à une pure rencontre, il n'est plus cause intrinsèque, il n'est plus vraiment contingent: "...extrinsece dicitur effectus contingens, quando carentia necessitatis quae in illo est, solum est ab extrinsecis impedimentis." () Si nous pouvions admettre ~~Etant donné~~ ces principes, Suarez aurait parfaitement raison de dire que le ~~casus~~ hasard n'est contingent que secundum quid, et qu'il ne peut y avoir en ce domaine des futurs contingents.

Si le hasard est une cause intrinsèque et indéterminée, et si elle n'a aucun pouvoir de se déterminer dans un sens ou dans un autre, comment peut-elle être cause sinon de façon purement passive? Le casuel est un phénomène déterminé. Il est donc nécessaire que "tam casus quam fortuna reducuntur ad genus causae moventis: quia ~~maximi~~ casus et fortuna vel est causa eorum quae sunt a natura, vel eorum quae sunt ab intelligentia..; unde cum natura et intelligentia sint causa ut unde est principium motus, etiam fortuna et casus ad idem genus reducuntur. Sed tamen, quia casus et fortuna sunt causae per accidens, oerum multitudine est indeterminata." () Mais une puissance passive - et tel est le cas du hasard - ne peut être actuée que par une cause en acte. Comment donc le hasard peut-il être cause intrinsèque et indéterminée sans liberté ? Et si l'empêchement déterminé est cause du casuel, il n'y a plus de hasard, et le casuel n'est

Mais n'est
la différence
en S. I. 8. 1.
existe la droit
de fait, mais
et tellement que
Suarez et l'opposition
PH II 10/11

n'est qu'une métaphore. S.Thomas s'est rendu parfaitement compte de la difficulté : "Sed nullum tale principium invenitur in rebus naturalibus, quod habeat libertatem sequendi vel non sequendi impressiones caelestes. Unde videtur quod in talibus, ad minus, omnia ex necessitate provenant: secundum antiquam quorundam rationem, qui, supponentes omne quod est causam habere, et quod, posita causa, ex necessitate ponitur effectus, concludebant quod omnia ex necessitate contingant."() Et si par ailleurs "ipsum impedimentum talis causae (impedibilis) ex necessitate contingit", comment l'effet peut-il être contingent ?()

MS. 11. 1. 1. c

C'est qu'il faut distinguer entre l' "impedimentum ex parte ~~materiarum~~ agentis, vel ex parte recipientis actionem".() Il y a empêchement actif, et empêchement passif. Le premier est déterminé. Mais il n'est pas empêchement en tant que déterminé, sinon par sa relation à ce qui peut être empêché: "Impedimentum enim duo dicit: scilicet rem quae impedit; et relationem ad aliud, ex qua denominatur impedimentum."() L'empêchement passif doit être distingué à son tour: car le sujet peut être indisposé par une autre cause déterminée (si le chien n'avait pas tant mangé, il aurait été plus rapide); mais abstraction faite de toutes les causes qui peuvent modifier son état, il reste en lui ~~materiarum expassione~~ un empêchement dû simplement à l'indisposition de la matière qu'on retrouve en toute chose corruptible.

MS. 11. 1. 1. c

On voit par là que "potentia defectiva quocunque defectu, ad potentiam passivam reducitur."()

MS. 11. 1. 1. c

Notons que la marge d'indétermination qui excède

(515) Il y a chez J. de S. le texte qui connait
l'ordre d'écriture des sc. Radmille et les disciphres:
Les "Omnis nostra..." Il est évident que J.S.
n'a pas tiré toutes les conséquences méthodologiques
impliquées dans ce texte pour sa propre part de
la traduction. Mais ce que l'on peut dire, c'est
qu'il n'abandonnerait jamais les thèmes fondamentaux
comme étant ainsi certain. On peut d'ailleurs
les dégager parfaitement en appliquant les
principes énoncés envoies dans ce texte. Et
il faut être avec Pailleux dans la ligne de faire
différence entre la sc. exp. et le disciph. dans
un autre passage de son traité à l'égard p. 828.

Scientificum et Ratiocinatum dans la conn. de la Natura.

des natures, principes intrinsèques de mouvement sont déterminées ad unum dans la mesure de leur perfection; et plus elles sont déterminées, plus les activités qui dont les natures ont le principe, seront déterminées à leur tour déterminées. La nature est ainsi la mesure des activités qui procèdent d'elle. Et, lex quædam regula est et mensura actuum. Si, dans une considération ontologique, il y a lieu de parler de "lois de la Natura", ces lois ne sont autre chose que les natures en tant qu'elles sont mesure des activités naturelles. "Hoc modo se habet impressio et in principio intrinseci quantum ad res naturales, sicut se habet promulgatio legis quantum ad homines". (Tugd/5/1)

Puisqu'une forme naturelle n'est jamais suffisamment déterminée pour combler l'indétermination de la matière, les activités dont elle est le principe ne pourront être entièrement pré-déterminées. "Unde in istis causis effectus futuri non habent certitudinem absolutam, sed quædam, in quantum sunt magis determinatae causæ ad unum quam ad aliud; et ideo per istas causas potest accipi scientia conjecturalis de futuris, quæ tanto magis erit certa, quanto sunt causæ magis determinatae ad unum. Vnde et cognitio sicut et cognitione medici de sanitate et morte futura, et predictum astrologi de ventis et pluvias futuris." (Sext. d 38/2/12/c) Remarquons que cette la cause

Comme dit St Thomas dans l'Ethic. (I^e l. 3, 52 et 35)
"Materia moralis est varia ~~et~~ et diffinis,
non habens omnino modum certitudinem."

Non circa necess. II 49, a 6, c.

~~Si la certitude de cette incertitude est attribuée, non au sujet connaisseur mais à la forme, à la nature. Nous voyons aussi un quel sens nous pourrons parler de la contingence des lois de la nature. Il y a départ d'intelligibilité dans la scopus de détermination dans le scivit.~~

et c'est ~~pas~~ cette incertitude objective qui est cause de l'incertitude formelle. "Cum scientia sit certa cognitio, ~~et ipsa relata certitudinem~~ ... requirit certitudinem et determinationem in scito, quam contingentia excludit." (ibid.) Mais que notre connaissance n'est pas cause de l'objet, mais qu'il est mesuré par lui, l'objet ne pourra causer en nous la détermination qui requiert la certitude. Dans la mesure où il implique de la contingence, et dans ce rapport précis, cet objet ne pourra être principe d'une connaissance nécessaire.

Thic. I

l. 3, n. 36

da résistance que rencontre l'intelligence dans son effort de tirer à soi le monde ~~qu'au moins dans~~ auquel nous sommes mêlé ne se tient pas exclusivement du côté de l'intelligence, mais aussi du côté de l'objet. Il y a une conn. nécessaire de la nature, et donc l'objet une conn. purement spéculative quant aux moyens aussi bien qu'à la fin, et dont l'objet est à lui seul le principe. Mais dans cette conn. l'objet se présente immédiatement à cette partie de l'âme rationnelle qu'Aristote et S. Thomas appellent le "Scientificum genus animae"; la "pars rationalis animae per quam speculamus".

illa entia necessaria quorum principia non poscent
aliquis se habere." (*Ethic. vi*, 11, 1115 & 1118) de Scientificum peut
atteindre même les contingences, mais sous un
rapport seulement. "*Concupiscentia dupliciter cognoscunt*
potestis...." (*Ethic. vi*, 11, 23) —

III Tract. 2, a¹ "da cogitatione, (ratio partium platonis, ratiocinaturum
ou opinatorium,) est une puissance sensitive, et
par conséquent distincte de l'intelligence, telle que
"in p[ro]p[ri]o supremo participat aliquid de ei intellectiva
de Am. III in homine!" Pour le démontrer, saint Thomas
II l[ib.] 3 n. 398 s'appuie sur la différence de leurs ratio intelligibilis.
Act. 14 19^m (Ille Ver. 15/2 ad 3^m) [diff. dans la Somme, p. 79])

Al. An. III 84 "da "ratio particularis et collativa intentionum
individualium." Et par conséquent, l'expérience
qui lui est propre, diffère de l'expérience du
"Scientificum". Elle-ci, en effet, est immédiate et
suffisante, en ce sens que l'objet ainsi présenté,
et principe d'une démonstration, répondra.

III 47, 3, 2^m "per experientiam singularia infinita reducuntur
ad aliqua finita, quae ut in pluribus accident."

Ethic. I, l[ib.] 3, 35 Elle procède non pas "per resolutionem", mais
"per compositionem": l'expérience même consiste
à faire une synthèse, dont le fruit est la connaissance
de ce qui existe à lieu dans la majorité des
cas, la conn. d'une tendance de la nature.

8

Précisez ce genre d'expérience est bien celui de la ~~science~~ ^{science} ~~spécifique~~ ^{spécifique}
considérée par votre expérience scientifique.

Votre expérience scientifique dans la mesure où
qui consiste à effectuer des mesures, et à chercher
entre les nombreuses mesures obtenues des relations
algébriques, c'est-à-dire des lois, constitue aussi
des objets d'expérience scientifique. Et pas
purement pourvoir, elle ne se fait pas au hasard;
elle est dirigée; son principe est dans le sujet
qui réalise une expérience "fait l'expérience"
en vue de connaître. Et dans la mesure
où nous faisons des expériences, nous procédons
à la façon de l'artisan: la synthèse elle-même
sera dans une certaine mesure une œuvre d'art.
"Ars est principium scientiarum, non in facto, sed in faciente."
L'expérience elle-même est une œuvre de l'intelligence
pratique, mais alors que "in Scientia practica
intenditur quasi finis constructio ipsius subjecti",
la construction et la construction du sujet
le sujet construit dans l'expérience scientifique
est érigé en objet, non pas en tant qu'il est
une œuvre d'art, mais en tant qu'il est un
^{un sujet qui d'abord} moyen d'atteindre la nature. Nous nous
trouvons ici devant un cas de l'ars cooperativa
naturalis.

Prof. Am. T
l. 41, n° 4

En se référant à nous-mêmes nous ne pouvons être
 émouus par l'objet qu'après avoir imposé nous-mêmes
 des mesures dont on ~~se~~ ne pourra plus faire abstraction: l'expérience même nous sépare de
 l'objet qui n'est pas suffisamment intelligible
 pour s'adresser directement au Scientificum;
et la collatio intentionum individualium ne
 peut nous fournir un universel proprement dit, que
~~quand~~ ~~pas~~ dans les cas
 sans doute, l'intelligence ~~de~~ ~~est~~ ~~pas~~ ~~pas~~
 perçoit un universel, mais l'expérience n'y
 est pas un fondement adéquat, et par conséquent
 cet universel est toujours provisoire et en partie
 pur être de raison. Parce que son fondement
 est inadéquat, ~~l'intelligence est dans l'état de cogitation.~~
Et parce que nous nous rendons compte du caractère
partiellement fictif de l'universel, nous imaginons
et nous dirigeons indéfiniment de nouvelles
expériences.

Nous voyons ainsi que les sciences expérimentales
 qui ne peuvent jamais faire abstraction du
 temps et des contingents sont sous ce rapport
 très voisines des sciences opératives, tout en
 tendant essentiellement vers le mode de connaître
 des disciplines. La fin proposée est spéculative,
 mais on ne peut s'en rapprocher qu'en faisant

des compromis. La nature de l'objet lui-même nous oblige à faire ces curieux détours. Non pas que l'il ne soit en lui-même suffisamment plus intelligible qu'il ne paraît déterminé qu'il ne le paraît. Mais le monde dépré d'indétermination pour le scientifum stymme nous que nous ne pouvons escalader sans échelle. Il faudrait

Idee d'ensemble (theorie dirigante)
l'experience

Conseil formel (repr. le signe
instrumental)

de ligne instrumentale (Scientific
elephant)

da Comm. polonica. I tent. Prot. q I, a.5, ad 3
T II, 8 181 32 ad 3

II, p 101, a2, ad 2.

To Joah. c. y, b. 2.

Ia, g 1, a 6, ad 1^m

I. Post Ans., b., c. med.

Hæ stictiae arts propter opus de Trin. p. 5 ad. ad. 3.

Division de la cogitation: IIaIIae, q.2, a.1, c.

Cogitare tripliciter sumi potest:

Uno modo communiter pro qualicunque actuali consideratione intellectus.

Alio modo dicitur cogitare magis proprie consideratio intellectus, quae est cum quadam inquisitione, antequam perveniatur ad perfectionem intellectus per certitudinem visionis. Et secundum hoc cogitatio proprie dicitur motus animi deliberantis, nondum perfecti per plenam visionem veritatis. Sed quia talis motus potest esse

- vel animi deliberantis circa intentiones universales, quod pertinet ad intellectivam partem,

- vel circum intentiones particulares, quod pertinet ad partem sensitivam; ~~item~~
ideo cogitare secundo modo sumitur pro ~~actu~~ intellectu deliberantis.

Tertio modo pro actu virtutis cogitativa*ita*.

de Tripl. f⁶, a⁷, c⁸ (tristitia)
Intellectu l⁴

Y'a ont il où une fois la difficulté que présente l'article 9, § 79. I^a, ad 3.
Mais la difficulté est résolue par Cajtan, comm. ibid.

Nous avons vu dans le § 5, que Dieu a des choses créées, une connaissance matérielle. C'est pour cette raison qu'il connaît les faits contingents, c'est à dire les faits qui ne sont pas prédeterminés dans leur cause créée.

Il y a deux espèces de contingence dans la nature : la contingence de la nature m^e en tant qu'elle n'est pas nécessaire, mais seulement efficace ut in pluribus, et la contingence du hasard.

de la^{re} sort. pas de conn. scientif., i.e. spéculative. Comment peut-on remédier à ce défaut ? Par l'art. quel ? Pas un art pratique : il faudrait alors "faire" le contingent. De plus nous il doit demeurer objet de conn. Nous remédions à ce défaut par un art spéculatif, et par le subterfuge de l'él^e de raison, qui nous permet de construire une imitation logique de la réalité : c'est là toute la dialectique du monde. d'elt^e de raison fondé sur l'imperfection de notre intelligence, soit aussi à contourner des obstacles, non seulement dans le domaine purement spéculatif, où il nous faut le néant (princ. de contrad.), mais à contourner aussi les obstacles qui sont dès au fait que notre spéculativ^y n'est pas virtuellement pratique : nous fabriquons alors logikos. Ce genre de conn. est lié à tout ce qui dans notre univers se trouve essentiellement engagé dans l'état de construction.

Pour ce rapport, Platon a raison : l'espér. dialectique ne nous révèle que des approximations suggestives d'une limite idéale. Mais Hegel. sur laquelle s'appuie la philos. n'est pas simplement suggestif. d'elt^e, le multiple, le mouv., la vie, l'action, etc.

Pour Platon se fondait la stabilité parnémédienne et extérieure au monde l'expérience. Pour Kant il tient à la raison : création du sujet. Pour nous elle est d'abord là : la dialectique n'est pas à priori : elle est indirecte fondée sur l'expérience philos. Dans la dialectique nous essayons de réunir les données de l'espér. scientif et celles de l'espér. dialect. : c'est la première qui est morte, et qui attire la dernière quantum potest: qui innove l'ens naturae, quantum potest.

Scientificum et sativum.

Opposizione cf. Ethiq. VI, c. 1, 1139 a 3.

Réalité { ΕΠΙΘΕΠΟΡΤΩ
 [ΛΟΓΙΣΤΙΚΩΣ { $\begin{matrix} \text{cogit.} \\ \text{ratio parti.} \\ \text{opinativa.} \end{matrix}$

cf. de l'ér. 15, a. 2, ad 3.

La cogitation: faculté de l'expérience dialectique. Vgl. JSTH.-I, 200, § 228
 Mais, faut distinguer 3 espèces de cogitation. II II L, 1, c.

Donc circa contingens à especies de cogitation:

- 1° celle de la ratio particularis qui n'arrive pas à un census determinatus.
qui manque dans l'intelligence
discours de réflexion.
- 2° " . l'intelligence (de la dialectique): retenue par la ratio
probatoria si insuffisance de l'expérience.

Intell. Spec. & Mater. }
Scienc. & Techn. } Ethn. VI, 19, n. 1132.

I
I" 51, 3, c.

f. de Virkt. a 12, c.
Prud. gono in copitatio, Cag. II 47/a3)

Scientia operativa.
duplex utrū
quoniam scire
propter opus.

{ una activa, ex qua instruimus
ad recte percedendum operationes
quae actiones dicuntur, uti
scientia moralis.
alia factiva, per quam recte
aliquid facimus, uti ars
fabilis, etc.

Scientiae factivae non habent principium motus
in facto; sed in faciente. Et hoc principium
est sicut ars, quae est principium sicut
dirigens, sive potentia aliqua quae est
principium sicut expensis.

Scientiae activae seu practiceae, non habent
principium motus in eo in quod agitur,
sed magis in agentibus.

Scientia speculativa est de illis quae
ipsa sunt principia.

Scientiae morales ~~magis experientiales~~
sunt quorum principia sumuntur ex his
quae sunt ut in pluribus. (met. 1146)

Scientiae operativae sunt in certissimae, quia oportet
quod considerent multas singularium operabilium
circumstantias. (met. 47)

teorie
cientific
in dirige
per de
allegatione

⁹
In speculatoriis Scientiis in quibus non
quaeruntur nisi cognitio veritatis, sufficit
cognoscere quae sit causa talis effectus.
Sed in Scientiis operatiis, quorum finis
est operatio, oportet cognoscere quibus motibus,
dein operationibus, tali effectus a tali causa
degeneratur. Ethic. 255. Comme physicien
expérimentateur.

- Determines comparatus ad tempus, sicut immobile ad mobile.
- In via vero iudicii, per aeternam jam cognitam de temporalibus judicamus, et secundum rationes aeternorum temporalium disponimus.
... Superiori rationi attribuitur Sapientia, inferiori vero scientia.
- Scientificum non est idem quod ratio superior. Nam necessaria scilicet invenientur etiam in rebus temporalibus, de quibus et Scientia ^{naturalis} Mathematica.
Opinacionum autem, et rationum in primis et quorum ratio inferior, quia est contingentium tantum.
- Nihil firmius constat secundum rationem Speculativam, nisi per resolutionem ad prima principia indemonstrabilis.
- Ratio practica est circa operabilia, quae sunt singularia et contingenda.

- Particularia autem operabilia, in quibus
Prudentia dicit, recedunt praecipue
a conditione intelligibilium, et tanto magis,
quanto sunt minus certa, seu determinata.
II 59/5/23
- Contingentia futura, secundum quod
X sunt per hominem in finem humanae
vitae ordinabilia, pertincent ad prudentiam.
ab.
- per experientiam singularia infinita
reducuntur ad aliqua finita; quae
ut in pluribus accidentiis nostris
Cognitis sufficiunt ad prudentiam humanam
II 47, a 3
- latitum circa contingentia: ars et prudentia.
- Scia pratica circa contingentia, quia ibi ars,
et opus faciendum. Hic, ars cooperativa naturae.
- Prudentia praeceps & ~~circumstans~~ recta ratio
contingentium agitum.

Ratio Superior partim speculationis, partim
partim practica. Hoc non distat
ab inferiori sicut speculativum et
practicum, sed secundum media.

Inferior & Extimilis Temporatum.

Superior ex extimilis aeternis et divinis.

Superior perfectior sapientia, inferior scientia.

Scientificum et ratiocinatum non omnino
distinguntur sicut ratio superior et
inferior: quia scientificum nullum modo
ad praxim pertinet, sicut pertinet ratio
superior (inveniuntur aeterna conoluti),
et praeter hoc scientificum ad quaedam
de offendit quorum non est ratio superior
(quae ad res creatas necessarias), quia
scientificum non tantum Arisentia
quae diuinorum et proprie, sed Scientia
et intellectu quae creaturam sunt, perfici
doet. Cognitio autem rerum Temporatum
sive quantum ad ea quae ad nos agenda
pertinent, sive quantum ad ea quae
in his necessariis demonstratis
considerantur, ad rationem superiorum
pertinet, quia Scientia perfectior. Hoc

distinctos superioris et inferioris ratiōnēs
non est idem cum distinctione scientifica
et ratiocinativa, quānam scientificum
secundum aliquid sit, cum ratione
superiori concordat, et ratio inferior
cum ratiocinatio.

II d. 24, p 2, a 2, o.

De Ver. XV.

a 1.

Ratio comparatur ad intellectum ut
ad principium et ut ad terminum.

Intellectus principiorum ← → ^{motus} _{qui} ^{prima} principia
via inveniendi ← → _{via} ^{judicandi}

ette contingence naturelle est le fondement
de cette entre les sciences
expérimentales qui ne peuvent atteindre
aux nécessaires, alors que bien que
leur but ne soit pas mathématique, et les
sciences opératives.

Omnis scientia operativa vel activa, vel factiva

de travail de l'abstraction: la Science
permet d'imaginer d'autres
expériences, qui sont des opérations
d'art.

Ethic.

VI l. 1

- duae partes animalium
 - una quae et rationem habens
per escensionem, et perfectionem per
virtutes intellectuales.
 - alia quae et irrationalis, participio
rationem, perfectionem
virtutibus mortaliis.
- duae pars rationalis
 - una per quam speculamur illa
entia necessaria quorum
principia non possunt aliter
se habere; quae est scientificum
genus animalium.
 - alia pars per quam speculamur
contingentia, quae pars dicitur
ratiocinativa, quae est inquisitio
nondum determinata. Et
Ergo una pars animae ratione
habentis.
- contingentia dupliciter
cognosci possunt
(aussi l. 3, 1152)
 - uno modo secundum rationes
universales immutabiles, hinc
ad scientias demonstrativas
pertinentes eorum cognitio.
 - hinc ad scientificum pertinet
alio modo secundum quod
sunt in particulari: sic
variabilis sunt nec credit supra
ea intellectus nisi medianitatis
potentiae sensitivae, quae pars
sensitiva dicitur cogitativa
vis, seu ratio particularis,
quae et collativa intentionis
particularium, seu individua
Vocatur intellectus secundum
quod habet absolutem judicium

de An. III l. 16

{ speculativa appellat scientificam

Ratio

{ Practica

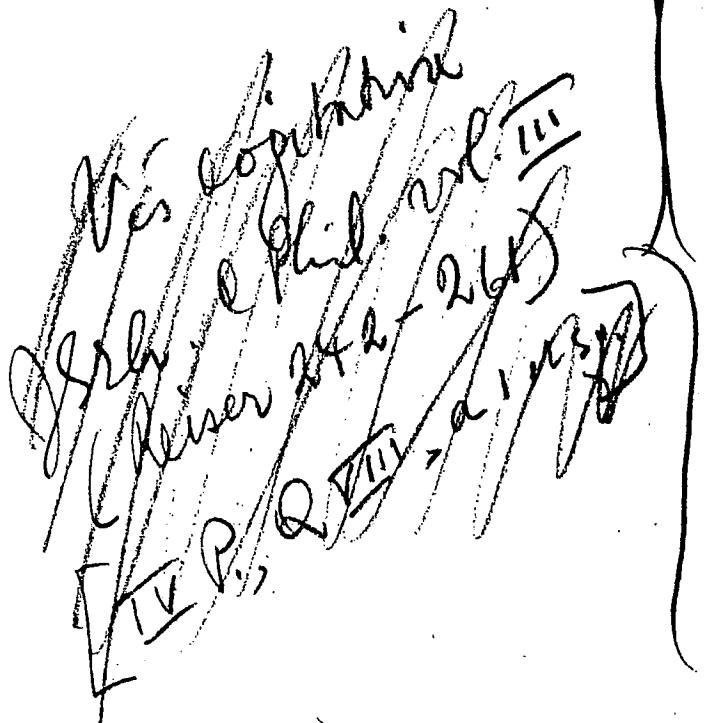
universalis: oportet filium
honorare parentes, scil. dicit
quod talen oportet tale agere.
Hac quin non moret nisi mea
particularis: dicit quod ave
quidem est tale, et ego tales,
pertinet quod ego filius, et hunc
honorem debes nunc parenti
exhibere. Hac moret immedia-

de An. II l. 14, 396...

ratio particularis

in homine vis cogitativa: est in parte
sensitiva; et in vis sensitiva in hoc
supremo participat aliquid de re
intellectiva in homine, in quo sensus
intellectus conjungitur; unde potest
apprehendere individuum, ut situm
sub natura communi, et quod
unitur intellectiva in eodem
subjecto.

in bruto vis aestimativa que non
apprehendit aliquid individuum
secundum quod est sub natura
communi, sed solum secundum
quod est terminus aut principium
aliquis actionis vel passionis.



requiritur. Et quia haec potentia non potest reducere rationis inquisitionem usque ad suum termimum quasi ad quietem, sed consistit in ipsa inquisitione quasi in motu, opinionem solummodo solummodo inducens de his quae inquirit; ideo quasi a termino suae operationis haec potentia rationat ratiocinativum vel opinativum nominatur." (de Ver., q.15,a.2, ad 3. - Voir aussi Ia,q.79,a.9,ad 3. Ce dernier texte semble contredire le premier quant à la distinction des deux puissances. Mais on peut les concilier par le Comm.

in III de Rm Anima, lect.16) Il s'ensuit que les sciences qui ne peuvent jamais abstraire du temps et du contingent expérimentales/ne peuvent atteindre au scientificum.

qui est une opération d'art, Fondées sur l'expérimentation/ elles sont sous ce rapport précis très voisines des sciences opératives (factuals et actives), tout en tendant essentiellement vers le mode de connaître des disciplines (la métaphysique, la mathématique, et la philosophie de la nature en tant que science au sens stricto - scientia necessariorum ex necessariis). La science spéculative tend vers l'objet qui est soit principe dans le seul but de connaître. ~~Etartsetxisaprudenceexauxementnixex~~ "non habent experientiam nisi ex auxiliis Les principes de l'art et de la prudence, au contraire, se trouvent dans le faciens ou l'agens. Ils s'appuient sur une matière contingente. ratio particularis est collativa intentionum individualium.

"Per experientiam singularia infinita reducuntur ad aliquae finita, cuse ut in pluribus accidentunt; quorum cognitio sufficit ad prudentiam humnam! Les sciences opératives construisent leur objet : "In practicis scientiis intenditur quasi finis constructio ipsius subjecti."

(Comm. in I Anal.Post.,lect.41,n.7) - ~~In scientiis~~

"In speculativis scientiis in quibus non quaeritur nisi cognitio veritatis, sufficit cognoscere quae sit causa

(79) In I Sentent., d. 38, q. 1, a. 5, c. - Saint Thomas touche dans ce texte le fondement ontologique de la distinction à faire entre les disciplinae, et les sciences expérimentales. Il faut appliquer ici la distinction aristotélique entre les deux. Leur ratio intelligibilis sera profondément différent, car dans le premier cas, on étudie le nécessaire et le contingent en tant que nécessaires; dans l'autre on aborde les choses dans leur contingence même. Il faut donc appliquer ici la distinction que faisait Aristote entre le scientificum et le ratiocinativum. La méthode physique physico-mathématique n'a rien changé à ces principes, au contraire. "Scientificum ...et ratiocinativum diversae quidem potentiae sunt, quia quantum ad ipsam rationem intelligibilis distinguuntur." Cum enim actus clicujus potentiae se non extendat ultra virtutem sui objecti, oportet quod sit alterius potentiae, quae habeat aliam objecti rationem. Objectum autem intellectus est quod quid est: et propter hoc, actio intellectus extenditur quantum potest extendi virtus ejus ad quod quid est: per hanc autem primo ipsa principia cognita fiunt, ex quibus cognitis ulterius ratiocinando pervenitur in conclusionum notitiam: et hanc potentiam quae ipsas conclusiones in quod quid est nata est resolvere, Philosophus scientificum appellat. Sunt autem quaedam in quibus non est possibile talem resolutionem facere ut perveniatur usque ad quod quid est, et hoc propter incertitudinem sui esse; sicut est in contingentibus in quantum contingentia sunt: unde talia non cognoscuntur per quod quid est, quod erat proprium objectum intellectus, sed per aliud modum, scilicet per quamdam conjecturam de rebus illis de quibus plena certitudo haberri non potest. Unde ad hoc alia potentia

talis effectus. Sed in scientiis operativis, quarum finis est operatio, oportet cognoscere quibus motibus, seu operationibus, talis effectus a tali causa sequatur."

(Comm.in VI Ethicor., lect.2) ~~expréss~~ Le but du savant est tout autre. Le mouvement de sa raison suit la direction de celle du philosophe. Il désire connaître l'objet sans plus. Mais il ne peut ~~réaliseezsansbut~~ atteindre son but qu'en faisant des compromis. ~~L'expérimentation~~ L'expérimentation ~~mixezcommefinizzeannisez~~ ~~quezitionfaiz~~ se fait dans le but de dégager l'objet. Mais cette opération même est en tant que telle une construction; ce qu'il atteint directement en tant que savant est un objet fabriqué dans le mesure expérimentale.

~~Razkazxézifiz~~ Dans la vérification d'une théorie, ou nouvelles en effectuant des expériences suggérées par une théorie, il suit encore la méthode ~~daxxeienexzekizexxi~~ de l'art, - ars est principium sicut dirigens, non in facto, sed in faciente. On ne peut donc considérer les sciences expérimentales comme des sciences pures, leur objet étant en lui-même mêlé de contingence quant à sa structure et quant à son être; et ~~lukkxméthode~~ pour cette raison même, leur méthode sera forcément semblable à celle des sc. grecs, du moyen pour certains moyens nécessaires pour atteindre à leur propre fin qui se trouve à l'échelle proposée du but pourvu par l'action et le moralité. - R pourrait donner --

Prudentia magis consistit cum arte, "Principiae
erum et in opinativa parte animae, et circa
contingens alter se habere." II 57, 4, 1^m

huius habita speculativa contingentium est intellectus
virtus, sed solum et circa necessaria... circa sola
contingentia ponitur virtus intellectus practici,
circa facilia primum, circa agilia vero
prudentia.

Nécessité absolue, nécessité hypothétique et les lois de la nature

(probablement suite de la chemise 2, liasse 3 où il y a aussi identifié du texte imprimé collé sur des feuilles),

277

3 pp. en latin sur la nec. absolue

pp. 14 à 24 en français et avec citations de S. Thomas

- les espèces de nécessité chez s. Thomas (p. 14 et ss.)
- la critique de l'exprs. de G.-Hagrange : "lois de la nature hypothétiquement nécessaires" (p. 18 et ss.)

Ceci est dans la ligne des cours de P.N. 1939-40.

Cela complète aussi P.N. 1937.38 (1ère partie)

Les pp. 19 à 24 sont le suiv. de pp. 1 à 13 (dans P.N. #37.38)

Des degrés de certitude

Necessitas absolute in rebus materialibus non ad esse, sumitur:

- tum ex essentialibus principiis, quae sunt materia et forma.
 - tum ex principiis extrinsecis, quae sunt agens et finis.

A. Ex principiis exentiabilibus omnia tripliiter:

1º per ordinem ad sex ejus cypres sunt:

- (a) ex ordine materiae, quedam ^{necessario} corrupcibiles;

f. 130 Some quædam habent rurs. ad hoc:

- § - vel quia sunt formae non materia;

- vel quia formae adaugant totam potentiam macta

2º per ordinem ad partes materiae vel formae:

- a) si materia propria et caput commixtum, et compliacionem
et organizationem, quæstrabare necessarium est atque
ut habitat quodlibet elementorum etc. principiorum
in ipso;

by si natura vel forma et composita, similiter.

3º per ordinem ad proprietates consequentes materialis et forma

- a) quia sera et ex ferro, ideo nec dura;

¶ quia homo est animal rationale, ideo disciplinae percept.

~~Ex principiis extrinsecis propriis ac parium affectu vel~~

- 26 aspects vel

fine.

(d) Necritas agentis absolute consideratur duplicitifer.

~~quantum ad opium agit. Est autem actio duplex.~~

a) una gran mano en agricultura: el agua hace todo depender
al otro, no ~~pueder~~ al otro impidiéndole;

B. Ex principiis extrinsecis primis necessarium absolute:

1. Ex aente:

- a) vel quantum ad ipsum ager: scil. quantum ad
hoc quod non potest habere impedimentum: quod
est duplex:

{ a) actio quae manet in aente: non enim dependet
ab aliquo exteriori;

{ b) virtus agendi eius quod agit in aliud, ut
ipius quae non potest non habere intentionem
colectiōnēi quamvis non calcificat.

Ratio est: actio procedit ex necessitate formae per
quam agens agens est actu; et virtus agendi
dependet ab aente tantum.

- b) vel quantum ad effectum consequentem. Quia
hac causa dependet etiam a conditione ipsius
moti et recipientis actionem, hanc necessitas
est vel absolute, vel condicionata:

{ a) absoluta, praecondita ^{si} disponitio tum agentis tum
patientis est necessaria absolute, erit necessitas
absolute in aente, sicut in his quae sunt
ex necessitate et semper;

{ b) Si disponitio est possibiliter removari, non erit
necessitas ex aente agenti nisi ex suppositione
dispositionis utriusque debite ad agentium
ubi potest esse impedimentum vel propter
debetum virtutis, vel propter violentiam
alius cuius conparuit.

Hoc impedimentum potest provenire ex duobus:

- vel quia ~~esse~~ motu vel recipienti nulla
est potentia ad recipiendum talis actionis
effectum;
- vel est potentia impedita per contraria
agentia, vel per contrarias dispositiones
inherentes motili aut formas, ut
impedimentum major sit quam virtus
agentis.

Ergo consequentia effectus supponit potentiam
in passo et rictoriam in agente supra passum
ut rorat ipsum transmittare ad contrariam
dispositionem. Et hoc potest contingi 2ter:

{	- vel contra naturalem dispositionem agentis erit <u>necessitas violentiae</u>
	- vel non contra, tunc <u>necessitas naturalis</u> <u>ordinis</u> .

2. Ex causa finali sequitur necessitas absoluta

- prout est primum in intentione agentis: et quantum
ad hoc, eodem modo est necessitas > sine et
ab agente. Iude, si necessario intendit finem,
necessario agit propter finem.
- sed prout est finis et rationius in se, et
necessitas non absolute, sed conditionata.

N.B. Scil.: quod "erit", non est certum, quia habet
conditionem. Iude, si datur credidio, tunc erit.

Garrigou-Lagrange, ~~xxxxxx~~ la plupart des auteurs scolastiques modernes, dit que les lois de la nature sont hypothétiquement nécessaires. Cf de Revel., Rome, 1925 p.332: 2° - Voir texte.

Nous avons déjà vu que l'endroit d'Aristote et de saint Thomas (II Phys., c.9, lect.15) nous donne une autre division, et que celle-ci contredit sur un point la division donnée par G.-L. qui place la nécessité ex causa agente dans la nécessité hypothétique. Saint Thomas au contraire dit dans les termes: "quod habet necessitatem ex causa efficiente, est necessarium absolute." (n.2) G.L. renvoie à cette leçon.

Ia, q.82, a.1,c.

Il nous revoie aussi à la question 82, a.1, Ia. - Or voici la division que nous y donne saint Thomas:

Necessitas dicitur multipliciter. Necesse est enim quod non potest non esse; quod quidem convenit alicui, - uno modo ex principio intrinseco:

-sive materiali, sicut cum dicimus, omne compositum ex contrariis necesse est corrupti;

-sive formalis, sicut cum dicimus, quod necesse est triangulum habere tres angulos aequales duobus rectis.

et haec est necessitas naturalis et absoluta.

ex aliquo extrinseco, vel fine vel agente:

-fine quidem, sicut cum aliquis non potest sine hoc consequi, aut bene consequi finem aliquem, ut cibus dicitur necessarius ad vitam, et equus ad iter;

haec vocatur necessitas finis, quae interdum etiam utilitas dicitur.

-ex agente autem hoc alicui convenit, sicut cum aliqui cogitur ab aliquo agente, ita quod non possit contrarium agere;
et haec vocatur necessitas coactionis.

Remarquons que dans ce texte il n'est nulle part question de nécessité hypothétique. Je ne dis pas qu'elle en est

totalement exclue. Ce que je veux faire remarquer, c'est que ces références ne peuvent pas justifier la division donnée par GÉL. La première contredit sa division, la seconde ne parle pas de nécessité hypothétique; et la necessitas ex causa agente dont il y est question n'est autre chose que la violence, qui est opposée à la nature. Si l'on rattache les lois de la nature à ce genre de nécessité, il faudra en conclure immédiatement que les lois de la nature sont des lois à contre nature.

Il sera utile, afin de prévenir toutes les difficultés, de parcourir les principaux endroits où saint Thomas nous parle des différentes espèces de nécessité.

Ia,q.19,a.3,c.

Necessarium dicitur aliquid dupliciter:

Necessarium absolute judicatur aliquid ex habitudine terminorum, utpote quia praedicatum est ~~xxxixxxxxx~~ in definitione subjecti, sicut necessarium est hominem esse animal, vel quia subjectum est de ratione praedicati, sicut est necessarium numerum esse parem vel imparem.

Necessarium ex suppositione dici potest Socratem sedere supposito enim quod sedeat, necesse est eum sedere, dum sedet.

Que Socrate soit assis n'est nécessaire que parce qu'il est assis, et non pas parce qu'il ne pourrait pas ne pas s'asseoir.

Ia,q.41,a.2,ad 5.

~~xxxxxxxxxx~~ Necessarium dicitur aliquid per se et per aliud.

Per aliud dupliciter:

-uno modo sicut per causam agentem et cogentem; et sic necessarium dicitur quod est violentum.

-alio modo, sicut per causam finalem, sicut dicitur aliquid esse necessarium in his quae sunt ad finem, in quantum sine hoc non potest esse finis, vel bene esse.

Per se autem dicitur aliquid necessarium, quod non potest non esse; et sic Deum esse est necessarium.

V Met., lect.6: Ponit Philosophus quatuor modos necessarii: quorum unus absolute, tres alii secundum quid. ~~et necessarium~~
Necessarium absolute differt ab aliis necessariis: quia necessitas absoluta competit rei secundum id quod est intimum et proximum ei; sive sit forma, sive materia, sive ipsa rei essentia. (833)

Necessarium autem secundum quid et non absolute est, cuius necessitas dependet ex causa extrinseca quae est duplex:

-finis qui potest esse vel

-ipsum esse absolutum, secundum quem modum dicitur aliquid necessarium, sine quo non potest aliquid vivere au esse; quod licet non sit principalis causa rei, est tamen quaedam concausa. (Sicut respirare...n.827) Hujusmodi dicuntur necessaria, quia sine eis impossibile est esse; vel

-bene esse, sive aliquod bonum habere; ~~xxxxxx~~ ex hoc fine dicuntur necessaria, sine quibus non potest esse vel fieri bonum aliquod, vel vitari aliquod malum, vel expelli; (sicut bibere "pharmacum"....n.828)

-efficiens (causa) quae infert violentiam, et etiam ipsa violentia necessarii nomen accipit; nam violentia necessaria dicitur, et qui vim patitur dicitur de necessitate id facere ad quod cogitur. Nam violentia est quando aliquid movetur ab exteriori agente ad aliud ad quod ex propria natura aptitudinem non habet. Si enim secundum suam naturam ordinetur ad hoc quod recipiat motum ab exteriori agente, tunc motus non erit violentus, sed naturalis. Illud ergo dicitur esse violentum "quod est praeter impetum", id est praeter inclinationem rei naturalis. (n.829,835)

D'où l'on peut conclure qu'une cause ~~xxxxxx~~ efficiente nécessaire mais naturelle ne rentre pas dans cette dernière catégorie. - Notons aussi qu'il n'est pas question ici de nécessité hypothétique, du moins pas dans les termes.

IIIa,q.46,a.1,c.: Sicut Phil. docet in V Metaph., necessarium multipliciter dicitur:

uno modo, quod secundum sui naturam impossibile est aliter se habere;

alio modo dicitur aliquid necessarium ex aliquo exteriori; quod quidem

-si sit causa efficiens, vel movens, facit necessitatem coactionis; ut puta cum aliquis non potest ire propter violentiam detinentis ipsum;

-sic sit finis (illud exterius quod necessitatem inducit), dicitur aliquid necessarium ex suppositione finis, quando scilicet finis aliquis aut nullo modo potest esse, aut non potest esse convenienter nisi tali fine praesupposito.

Remarquons que dans cette division, le necessarium est réservé pour la nécessité à raison de la fin.

α

IIIa, q.65,a.4,c.:

Necessarium respectu finis dicitur aliquid dupliciter: uno modo, sine quo non potest haberi finis, sicut cibus est necessarius vitae humanae, et hoc est simpliciter necessarium ad finem;

alio modo dicitur esse necessarium id sine quo non habetur finis ita convenienter, sicut equus necessarius est ad iter; hoc autem non est simpliciter necessarium ad finem.

Remarquons cette fois ci, que la nécessité à raison de la cause finale, que dans son comm. sur la Metaph. n.834, saint Thomas appelait necessarium secundum quid et non absolute, est appelé ici necessarium simpliciter.

IIIa,q.84,a.5, ad c.:

Aliiquid est necessarium ad salutem dupliciter: uno modo absolute, alio modo ex suppositione:

Absolute quidem necessarium est ad salutem illud sine quo nullus salutem consequi potest, (sicut gratia Christi, et sacramentum baptismi, per quod aliquis in Christo renacitur.)

Ex suppositione autem est necessarium sacramentum poenitentiae, quod quidem non est necessarium omnibus, sed peccato subjacentibus.

Dans cette division la nécessité à raison de la cause finale est appelé absolument nécessaire, bien que le salut auquel nous sommes destiné ne soit nécessaire que pqd Dieu le veut. Voilà un exemple de nécessité absolue postérieure à une hypothèse.

de Ver. (M⁴) p.17, a 3, c.

Nec. coactionis diff. contra conditionalism

Sent., d.6, a.1: Secundum Phil., V Metaph., necessarium dicitur multipliciter
Est enim necessarium ex conditione, et hoc est duplex:

necessarium ex conditione agentis, est necessarium per violentiam: non enim eum qui violenter currit, necesse est currere, nisi sub hac conditione, si aliquis eum cogit.

necessarium ex conditione finis est illud sine quo
non potest consequi **finis** aliquis finis, vel
non ita faciliter. Finis autem est duplex:

vel ad esse, et hoc modo cibus vel nutrimentum
dicuntur, quae sunt et dicuntur esse necessaria, quia sine eis
non potest esse homo;

vel pertinens ad bene esse, et sic dicitur
navis esse necessaria eungi ultra mare; quia
sine ea exercere non potest actionem suam.

necessarium autem absolute dicitur quod est necessarium per id quod in essentia sua est; sive illud sit ipsa essentia, sicut in simplicibus; sive, sicut in compositis, illud principium sit materia, sicut dicimus hominem mori est necessarium; sive forma, sicut dicimus, hominem esse rationalem est necessarium. Hoc autem absolute necessarium est duplex:

quoddam enim est quod habet necessitatem et esse ab alio, sicut in omnibus quae causam habent;

quoddam autem est cuius necessitas non dependet ab alio, sed ipsum est causa necessitatis in omnibus necessariis, sicut Deus.

Dans la présente division, nous avons remarqué que les trois modes de nécessité secundum quid de la Métaphé sont appelés indistinctement nécessaires ex conditione, donc même le necessarium ex causa efficienti. Mais, remarquons tout de suite pourquoi et dans quelle circonstance il le dénomme ainsi: il parle en effet du caractère hypothétique de la cause; par conséquent, le caractère hypothétique de l'effet lui vient d'une comparaison avec la non-nécessité de la cause. Or, nous avons vu que lorsque nous comparons un effet, absolument nécessaire à par rapport à sa cause prochaine, à sa cause éloignée, cet effet aussi peut être appelé hypothétiquement nécessaire. Donc il n'y a là aucune difficulté.

Quant à la seconde division, celle de la nécessité absolue, elle montre très bien qu'il y a une nécessité absolue ex causa extrinseca efficienti.

Passons maintenant à la critique de l'expression "lois de la nature hypothétiquement nécessaires." Les auteurs qui l'emploient ne l'entendent certainement pas au sens de nécessité de violence, bien qu'ils devraient le faire s'ils veulent s'appuyer sur la division de saint Thomas telle qu'ils la citent. Et ils n'admettront pas non plus que cette nécessité soit purement *eximée*.

~~Garrigou-Lagrange, et avec lui, le plus grand des auteurs contemporains (Péridi, Martin, etc.), disent que les lois de la nature sont hypothétiquement nécessaires.~~

~~Cf. de refutation, Roma 1925, p. 333. 2^e~~
 Ayant éliminée ces hypothèses, nous disons qu'
~~Ordonnées par leur disposition~~

Au point de vue strictement philosophique, « lois de la nature » signifie, soit les natures en tant que mesurées par la loi éternelle, ou bien ces mêmes natures en tant que mesures de l'activité dans laquelle les êtres naturels s'achèvent et accomplissent leur fin. C'est la dernière acception qui nous occupe ici, et dans laquelle les lois de la nature — par opposition à la loi naturelle ou morale — ne s'appellent lois que par analogie.

Remarquons tout de suite que si la loi éternelle — c'est-à-dire la *ratio gubernationis rerum in Deo sicut in principe universitatis existens* — est immuable, son immutabilité n'exclut point des êtres cette contingence opposée à la fois au nécessaire absolu et au nécessaire hypothétique. Il n'est pas besoin d'insister ici sur cette compatibilité caractéristique de la causalité divine que soutient la métaphysique thomiste. Or, dès qu'il s'agit de lois participées dans l'univers où elles s'identifient aux natures, — et notons que la nature n'est pas loi en tant que mesure intrinsèque et par là nécessaire, mais en tant que mesure du mouvement distinct d'elle et dont elle est principe et cause —, il est impossible qu'elles nécessitent les activités qui jaillissent d'une nature sans que celle-ci cesse d'être nature, et que les lois deviennent contradictoires. En effet, si ces lois nécessitaient les activités, elles ne seraient plus lois, car la nécessité considérée en elle-même est au-dessus de la loi — *necessitas non subditur legi*; si les natures ne pouvaient atteindre infailliblement leur fin qu'à travers des activités entièrement prédéterminées dans leurs causes, elles seraient formes et matières entièrement déterminées *ad unum*, elles ne pourraient être causes intrinsèques de mouvement — mouvement étant pris ici au sens propre. Une forme entièrement déterminée n'est pas une nature; une matière totalement actuée est

9

contradictoire. Si les activités futures étaient parfaitement prédéterminées dans la nature, elles ne seraient plus des *ordinanda*, mais des *ordinata*; la nature serait mesure intrinsèque de ces activités, elle ne serait plus loi. Assurément la nature-mesure est parfaite suivant qu'elle est elle-même déterminée *ad unum*, suivant qu'elle tire plus à soi le mesuré, suivant que les opérations sont plus intimes et immuantes; mais si elles pouvaient atteindre à cette espèce d'identité vers laquelle tend obliquement leur grandissante intériorisation, les natures cesseraient d'être lois et natures. Elles aspirent à une détermination de plus en plus une, à la nécessité, au repos d'une activité immobile; et les œuvres seront dites naturelles dans la mesure de leur unité et selon qu'elles se plient dans les limites de la détermination; elles seront contingentes suivant qu'elles excèdent ces limites, c'est-à-dire suivant qu'elles échappent aux lois, et que la nature n'est pas cause.

L'expression ~~tant abusé~~ « lois de la nature hypothétiquement nécessaires » pourrait vouloir dire deux choses: que nécessairement elles conduisent la nature universelle vers sa fin; ou bien que les lois qui conduisent vers cette fin sont des lois nécessaires en ce sens qu'elles mesurent rigoureusement les activités concrètes dans lesquelles la nature se rapproche de son terme,— elles seraient ainsi analogues aux postulats des mathématiques. Dans le premier cas, des lois non-nécessaires pourraient mener le monde à sa fin, à moins que sa fin intrinsèque ne soit la meilleure possible,— s'il faut nécessairement construire une maison, il ne faut pas nécessairement se servir de briques; dans le deuxième cas, seules des lois nécessitantes pourraient conduire vers cette fin,— il faut nécessairement employer des briques, et non des pierres ou du bois.

A son tour, « hypothétiquement nécessaires » pourrait signifier que *des* lois sont nécessaires, étant posée la fin voulue,— c'est-à-dire qu'il faut des natures; ou bien que les lois données dans l'ordre de l'exécution, conduiront le monde vers sa fin avec une nécessité hypothétique. Prise en ce dernier sens, l'expression « lois de la nature hypothé-

Op 1-30
"vertio vero et in
rebus..."

D
/ dont on fait grand
abus/

21

tiquement nécessaires » est une contradiction dans les termes. Car si elles visent l'avenir avec nécessité, cette nécessité ne peut être qu'absolue. Donc, il faudrait dire plutôt que les lois de la nature sont absolument nécessaires.

Cette expression ne pourrait avoir de sens que si elle désignait la loi éternelle et la nécessité hypothétique des décrets divins dans lesquels tout futur est absolument déterminé. Voilà, dirait-on, une nécessité hypothétique qui régit l'avenir. Mais justement, cette nécessité est éternelle, et par conséquent elle devance l'avenir dont elle suscite infailliblement toute détermination sans nécessiter. Elle n'a pas à se rejoindre dans l'avenir dont la vérité n'ajoutera en rien à la vérité des décrets, bien que dans la nature — mis à part les décrets nécessaires qui n'excluent point la contingence de la nature — tout futur ne soit pas déterminément vrai ; à moins qu'on ne préconise cette doctrine selon laquelle le futur contingent est déterminément vrai. Du reste, la nécessité de la loi éternelle ne pourra jamais justifier une nécessité hypothétique des lois de la nature. Cela suppose une transposition immédiate de la fin intrinsèque du monde telle qu'éternellement fixée en la volonté immuable du Créateur, dans les causes secondes, où cette fin serait subjectivement prédéterminée.

De même que la nécessité de vouloir la bonté en général ne nous prive pas de la liberté, et que celle-ci ne nous empêche pas d'atteindre infailliblement une fin absolument déterminée, de même les lois de la nature, sans être absolument nécessaires, conduisent nécessairement vers sa fin. Il y a pour elles des limites déterminées, mais entre ces limites il y a du jeu ; ces lois ne sont donc ni purement contingentes, ni absolues. Elles sont par conséquent vraiment naturelles ; c'est-à-dire, jamais parfaitement déterminées *ad unum*. Comme il a été dit, l'être dont la forme est entièrement déterminée en elle-même, n'est pas naturel.

C'est pourquoi la raison spéculative ne peut pas ~~arriver~~ les lois concrètes qui ne sont autre chose que les natures individuelles, où la matière n'est jamais suffisamment soumise

ces lois
dans cette hypothèse

cp II 30 "Ex praedictis
regitur post ..."

/ donc /

/ déduire /

pour assurer l'efficace de la mesure. Ne disons pas avec ceux qui se laissent emporter par un zèle indiscret du principe d'identité : si à la nature ne s'oppose aucun obstacle intrinsèque ou extrinsèque, elle sera nécessairement efficace. Il y a pour cette même idée une formule plus heureuse qui en trahit le truisme : si la nature est efficace, elle ne peut pas ne pas être efficace. Que veut dire

(12)

autrement la série de mots : une cause naturelle produit nécessairement son effet à supposer qu'elle ne rencontre aucun obstacle ? Si cela avait un sens, on pourrait dire de tout futur contingent qu'il est hypothétiquement nécessaire. Par exemple, si Socrate ne meurt pas demain, il est nécessaire que demain il vive.

(13)

Passons maintenant à un autre point de vue. Comme nous l'avons déjà signalé, saint Thomas distingue des formes nécessaires et des formes contingentes. Nécessaires sont les formes entièrement déterminées qui constituent à elles seules des essences — les esprits purs ; et les formes qui déterminent leur matière suffisamment pour en être inséparables, — celles des corps célestes d'une astronomie périmée, et celles des hommes dans l'état futur définitif de notre univers. Contingentes sont les formes des êtres corruptibles. Parmi ces êtres nous distinguons ceux qui sont entièrement corruptibles *secundum totum* et *secundum partem* ; et ceux qui ne le sont qu'en partie, — tels les hommes dans l'état présent du monde. Nous obtenons ainsi des formes absolument contingentes, et des formes contingentes *secundum quid*. Les êtres naturels sont contingents parce qu'il y a en eux une réelle puissance de non-être : la matière première.

~~H H H~~

10/30

Qu'est-ce que nous entendons au juste par contingence de la forme ? En effet, une forme n'est pas contingente parce que son co-principe essentiel est pour elle puissance de non-être ; le composé est corruptible parce que sa forme est contingente. C'est la contingence de la forme qui est la raison intrinsèque de la précarité et de l'incertitude de son existence. C'est pourquoi nous pouvons concevoir une forme qui ne serait pas contingente nonobstant son union à la matière — la forme humaine après la résurrection, où le composé sera incorruptible.



23

Il reste donc que la forme est contingente parce qu'elle n'est pas suffisamment déterminée en elle-même. Du reste, ce sont le défaut de détermination et l'incapacité de s'individuer qui appellent la matière, et qui sont cause dernière de la complexité essentielle de l'être mobile. L'existence de l'essence cosmique sera à sa façon complexe, c'est-à-dire successive et continue. En effet, la nature de l'existence est mesurée par la nature de l'essence. *Quantum unicuique inest de forma, tantum inest ei de virtute essendi.* Si la forme n'est pas nécessaire, son existence ne peut être totalement assurée.

14

en hiver

/celle-ci/

Cette exigence de matière qu'est la forme introduit en ~~elle~~ une obscurité irréductible. De la forme cosmique il ne peut y avoir d'idée distincte et indépendante de l'idée du composé ; même la forme humaine séparée implique relation à la matière. Et la matière qui entre dans cette idée n'est point déterminée sans signifier aussi déterminabilité par rapport à une infinité d'autres formes. Une forme non-subsistante n'est pas une quiddité au sens strict. C'est dire que les différentes sous-espèces, telles l'espèce canine et celle de l'éléphant, ne peuvent être absolument opposées comme les espèces-individus que sont les esprits purs ; c'est dire aussi que leur définition comprendra la notion de matière, c'est à dire possibilité d'une infinité d'autres formes sous-spécifiques qui peuvent être extraites de la matière. Si elles étaient déterminées dans la matière, il y aurait de chacune d'elles une idée indépendante de la matière ; et celle-ci ne serait plus pure puissance ; il y aurait *latitatio formarum*, ou bien toutes les formes adviendraient *ab extrinseco*. De sorte

que les variétés existantes sont analogues à des coupures effectuées dans un continu qui ne sont déterminément vraies qu'*a posteriori*. Par conséquent, la détermination qu'est une forme matérielle est à faire en tant que détermination. Si elle était toute faite par avance, la génération par exemple, serait un pur déclenchement en l'existence d'une forme déjà déterminée dans la matière. (25)

(24) Est-il nécessaire de dire combien diffère l'indéterminisme du contingentisme dont parlent certains manuels d'apologétique ? L'indétermination, en effet, est dans certaines limites déterminées selon le cas étudié. Mais le contingentisme, *tel que l'interprètent ces manuels*, semble impliquer que l'improbable est aussi probable que le probable, et qu'il y a indifférence égale à toute échelle ; qu'il y a régularité par hasard ; que la concordance entre le calcul des probabilités et la statistique est elle-même due au hasard ; voire qu'il n'est pas impossible qu'un dé à six facettes en présente une septième, qu'une mouche se transforme brusquement en éléphant, ou en deux éléphants, etc. Si, en fait, le savant n'arrive même pas à définir expérimentalement une impossibilité là où il y a manifestement impossibilité ontologique, ne vaudrait-il pas mieux de se rappeler que la science expérimentale n'est pas la seule science de la nature, au lieu de rejeter une méthode à laquelle nous voulons imposer toutes les conséquences de nos propres confusions ? Depuis quand la connaissance probable s'oppose-t-elle à toute forme de certitude ?

(25) Par variétés existantes j'entends les sous-espèces comprises dans les limites des espèces naturelles absolues. Notons cependant qu'une sous-espèce qui constitue en fait une limite d'une espèce naturelle, n'est jamais la limite absolue de cette espèce naturelle. Elle tend vers une limite qui se trouve à l'infini. En dernière instance, le caractère absolu des espèces naturelles est fondé sur la matière en tant qu'ordonnée essentiellement à son acte ultime, à sa fin dernière — la forme humaine, qui est formellement et de façon éminente, à la fois sensitive, végétative, et forme de corporéité.

Nécessité de la matière
Necessitas ex materia

(notes de cours)

nature

Livres
20 pages ^{manuscrites} numérotées dans l'ordre où elles étaient.

278



UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

Vocab. ex Materia

(diff. du matérialisme abstrait = idéal abstrait)

Introd.

- I Phys., Lect. 1.

Distinction des sciences selon le mode d'objection.

Conn. 1^e l'obj. - Tous ces obj. dans chose nat., intellig. au puissant de la sc. dans l'intellig. d'où récen. de l'abstr.

Non pas pour généralité, mais pour intelligibilité.
des choses intelligibles, selon qu'elles sont éloignées de la nature.

- déf. {
(a) avec mat. simple.
(b) avec mat. commun. : Natural.
(c) sans mat. commun., mais avec mat. intellig. : Mathém.
(d) sans mat. simplifiée : Metaph.

de Théor. I
I Prof. 41

N.B. - (b) ni abstr. ni sépar.

- (c) abstr. mais pas sépar.
(d) sép., mais pas abstr.

1^e communia - 2^e specifia. Ceci ne distingue pas les sciences. (Ex. est animal, corporeum, adesse)
Mais distingue l'ordre des parties de la sc.

- (a) Phys.
(b) de la sc.
(c) de gen. et com.
(d) de Animal
(e) de sensu et sensato, etc.

Divis. des Phys.

- { (a) le sujet, et les principes de la sc. Nat.
(b) La science... { diff. du mouvement
" de l'objet, etc.

Divis. de (a) : 1^e le sujet et les principes du sujet.
2^e La action p. les principes de la sc.

dire I. Les principes de l'âme mobile. (cf. notes)

Xyloph. A.



Cabinet du Doyen

Recens. Mat.

UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Appelé de la mat.: mat. pures, naturelle; forme, acte, perfection.

II^e livre. Les principes de la sc. naturelle.

l.1.2 Nature: principium motus et quietis in eo in quo est primo (modus), et per se est non secundum accidentem.

Courent aux principes actifs et passifs.

l.1.3 Physique mathématique - principaliter naturalis.

l.1.4 Non solum de materia sed etiam de forma.

[In de trinitate, non solum de forma, sed etiam de materia]

Digression sur causalité universelle dans la nature.

- Lect. 5, n. 10, § b.: "Pecunia generatrix est materia et ab homine, qui est ab agente proprio, et a sole tangit et ab agente universalis vegetativa generalitatem."
- Considérons prime division des causes: chercher pourquoi = chercher cause.

(a) Causes manifestes.

(1) Les espèces de causes: (l. 5)

- "ex quo fit aliquid cum insit"

- "species et exemplum": ratio quidditatis eius, hoc enim est per quod sciens de unoquaque quid est; ad hunc modum causae reducuntur omnes partes quae ponuntur in definitione, i.e. partes speciei, non partes materiae. Nature speciei constituta est pars et materia communis, ut habet ut formalis vegetativa individui quod participat talen haborem. (n. 4)

- "a quo est principium motus et quietis."

- "causa causa". "Final vel bonum habet rationem causae. Et haec species causae potissimum est inter alias causas: id enim causa finalis, aliam causam causam causa." (n. 11)

l.1.6 (2) Les "modes" de causas: "habet ~~modus~~ causa ad causandum."



La Univ.

UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

I^a 45/8/3^m: ad anim. perf. regni; ea univoca; 1^{er} forme fuit per accid. t.

65/4 : a subst. separ. venient formas per motum. (de Pat. I, 1, c.)

[70/3/3^m ^{et} 75^m ^{intra} Homo motor coeli, princ. intrins. (Qd. An. 8/3^m)]

[90/2]

[91/2/2^m: homogen. hom. & sol, avec rifer. à II Phys.]

→ 110/2^m.

→ 115/3

118/2/3^m: subordination des agents.



Cabinet du Doyen

UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

4

La Nuit.

II Phys., l. 6, nn. 399.

Ia 65, 4, c. f. 2^m 9^m

de Post. q. 5, a. 1, c.

de Occultis Oper. nat. (Item de Malo XVI 9)

de Post. III 7, c. f.

Ia 104, 1, c. (compar. à Phys. I, l. 14, n. 6)

III Cg. 65: "Item nullum particulare agens..."



Neces. mat.

UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

5

Cabinet du Doyen

Pourquoi y a-t-il fortune?

Qui peut la surmonter? La cause absolue universelle. Prud. nostra incertae.

Les agents naturels le peuvent-ils?

Que faudrait-il pour cela?

I Perih., ll. 13-15

II Phys., ll. 7-10

VI Metaph., ll. 2-3.

VII " l. 6.

XI " l. 8

Il ya hasard dans la nature.

La nature n'est pas une "machine" bien montée - ceci
négation de nature.

La nature agit pour une fin.

Comment le savons-nous? Pas commencer par arg. métaph.

1° Noss. 3° Plantes
2° Animaux 4° toute la nature. Mais comment?...

La nature: ratio iudita....

(Signaler dernière attaque contre finalité. Télos. Proch.)

Toute la rationalité se trouverait du côté de la matière. La forme devient accidentelle. C'est ce "de quoi" la chose est faite qui l'exprime et la "raison".

En fait pour l'agicisme et l'idéalisme : la pensée comprend à la fois tout et rien. Tout est donné pour la pensée des choses qu'une seule est donnée. L'existence n'ajoute rien pour la pensée. Cette pensée est en même temps subjective dans les choses.
Algèbre mathématique.

Le qui pour établiront le plus probable, non pour la nature, pour instrument, et moins pour accident?

Il est improbable que, comparé au nombre d'espèces, il y ait des exceptions. Mais, au contraire, à l'infini, nulle

Notandum ! Il ne faut pas attribuer la sorte de connain. dont nous parlions hier, i.e. conn. de tout l'avoir, dans l'absolu ^{propositio}, à Dieu !



Le plus probable au pdv statistique est "ad impluribus" dans la nature.

(Calculus of probability, in An Introduction to Logic and Its Method,
Hans R. Cohen and Ernst Nagel, Harcourt, Brace & C°, N.Y. 1934, pp. 158 ff.)

Est-ce que "le plus probable" est ce qui est, en tout, ce que nous appelons "de l'intention de la nature"?

Notons que, dans les risques, le plus probable est, le plus souvent, la mortification une manière d'échec ; et, le moins probable, une réussite.

Ex. chez Borel, Le Hasard, p.

La nécessité de la matière a double aspect : rationalité que l'on voit dans la prévisibilité : ônus conformatum ex contrariis plaudere consummatu. Elle est, après tout, une nécessité a priori. Mais, en son temps, elle est irrationalelle, i.e. contraire à la forme comme fin. Elle fait obstacle à surmonter. (D'où néc. de génération et répétition). La nature tend vers la rationalité de la forme, et mais pour y parvenir, elle doit surmonter la néc. qui résulte de la matière. Il faut qu'elle trouve le moyen de surmonter l'improbabilité que lui oppose la probabilité matérielle.

Comment fait-elle ? Prenons le cas du champignon. Il produit des spores. On peut considérer le sort d'une seule entre quelques millions. Sur le total une dizaine par exemple, ont chance maturer. Une seule a 10 chances sur quelques millions. Dans cas de l'homme un spermatozoïde 25 millions. Comparer avec art : char au canard.



UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

Mediante motus locali.

III Ep 93. (3526)

de Pat. VI 3, c. (1986) (*ad intellectum de substantia spiritus, creaturæ*)
(propter restrictionem ad mot. local.)

de Agosto XVI, 10. (2986)

I^a AA 110, 3. (*Quia, sollem in proportionem ad aliquid extrinsecum.*)
(Possunt ita causare alios motus, i.e. alterat.)

Hoc debent particularia cogn. ad hoc. (?)

R. de An. 8, 17^m (4046)



(7)

UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

de Post VI

Propriis compositionibus habet esse. Omnia autem agens agit sibi similes.

Unde postulat id quod est faciens res naturales, non scindere
per generationem ...

de motu locali. cf 2^o

a. 6. Corp. act. pomo causa. ritum. 10^m (2.06 t)
(item 1^a, 70, 3, 3m)

1^a 70, 3, 5m Quando motor celi sit prox. intus. Item Q de Am 8, ad 3.



UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

XIV
T^a 110, 2

Existimavimus (Plat & Aris.) formam quasi dependere per se factam, ut
sic ab aliquo formali principio procederet.

Ejus enim est fieri, cupi, sperare, cum fieri nihil aliud sit quam re in esse.
Omne agens agit sibi simile. c.

E.g.o: Si generans sunt pars de causa formae, non esset pars, cum non
sit per se causa animae rationis.

Angeli excellentia modo transmutat materiam corporalem quam
agentia corporalia, scil. mortuus ipsa agentia corporalia, tunc causa superioris

XIV
115, 1.

Ariechron: nullum corpus agit, omnes actiones... auctoritas virtutis spiritualis.

Plato: formae separatae sunt causae formarum primum in materia.

Forma corporalis ~~est~~ et agens, sed non universale.

Quia agere est actus in genere actus: unde et omne agens agit sibi simile.

Hoc forma ipsius genere in haec materia corporali, et causa huius ipsius genere ab hoc corpore in hoc corpus. c.

Quantitas impedit formam ne sit agens universalis, inquit forma individualis
potest est in materia quantitatis subjecta.

Corpus agit formam accid. propter substantiam. Qualitas agit in virtute formae
substantialis, sicut ejus instrumentum.

2.3. Quidquid in virtutibus generalibus mouit ad speciem sicut instrumentum
coelesti corporis; secundum quod dicitur in II Phys., quod homo generaliter
hominem, et sol. (8^m)

Corp. coel. Similia inferiores in eo. sua universali virtute continet in se
quidquid in inferioribus corp. generatus. (8^m)



UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

Animale imperfecta & ager universale.

~~THEOLOGY~~

I^a 45, 8, 3^m

- I^a 91, 2, 2^m

de Pat. XVI 3, c. (1946) (196)

de Pat. XVI, 9, c. (298a)

CPIII 102 (abg. minimo!)



UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

I^a_{65,4}

Non forma fit, sed compositum: ergo compos. reducit materiaū de p[ot]iū ad actionem. C
hinc; a substantiis seq. dicunt formae quae sunt in materia,
non per influxum, sed per motum. (ad 1) Formae participantes in
materia reducuntur ad formas intellect. vel intellectus angelici, a
quibus per motum procedunt. (ad 2) Non influendo, sed movendo. (ad 3)

X

[Eaj.: formae non sunt per se. Ergo non sunt per se. (Eis est p[er]i
eius et esse, et eodem modo). Compositum non potest agere nisi
transmutando. - Compositum fit a composite, quia a sibi
suum operat p[er]i.]

P[ro]p[ositi]o: Compositum fit per se; forma per accidentem; sed tamen ~~per se~~
~~fit~~ debet habere causam per se! (Compos. de Pot. V, 1, c.)
"Formae sunt per accidentem ut" (I^a 45, 8, 1^a)

I^a_{90,2}

Cum fieri sit via ad om., hoc modo alii comp[ar]ent fieri, sicut ei comp[ar]ent esse.
Tunc et ideo nulli formae non subsistenti proprie comp[ar]ent fieri, sed
dicuntur fieri per hoc quod composita subsistentia sunt. C
"Actio" Extabi de potentia materialis, nihil aliud est quam aliquid fieri
acta, quod prius erat in potentia." (2^m)

I^a_{91,2}

Op[er]t[er] quod forma quae est in materia, sit causa prima quae est in materia,
secundum quod compositum a composite generatur. Hinc solus deus
potest formam producere in materia absque administrative procedentis formar[um]
materialium. Hinc angelis... ni adhibitis seminib[us] quibusdam. C
Tamen animalia imperfecta. (2^m) et corpus celeste cooperatur ad
generationem animalium perfectorum. (vid.)

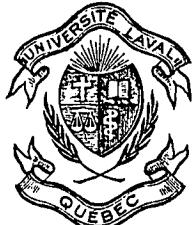


UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

Non avec caprice. ("au gré de leur caprice")
de occult. operat. naturen
de Pof. VI, 3, c. (1936-6)

Alterantia alterata. de Pof. III 7, c. (60 a)



UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

- 1° Causa per se ejus quod forma incipit ex materia, et agens incorporeum,
eius agens corporeum est instrumentum. de Post. II, 1, c.
- 2° Illa est universalis et aequivoqua. Met. VI, 3.
Ia, 2.
- 3° Motet ad speciem. Ia, q. 115, a. 3, c.; de Post. III, 7, c.; de Metaph. V, 5, 6 m
- 4° Non transmutant materiam immediat. Ia, 110, 2 & 3.

Corrigimus nos trahimus durant des affirmations
telles que: Comp. th. ^{Post.} 85 Ia, 118, 2, 3^m (Total natura corp.)
de Post. III p, c. (bot)



UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

- formae rei factae non dependet per se, sed per accidentem, a generante ejusdem genere
i.e., est in alia materia.
- tamen, ipsius generati forma nunc est ab alijs causa, quae sit causa
ipsius formae per se, et secundum propriam speciem rationem.
- Sed esse formae in materia, per se non implicat motum.

Sed corpus non agit nisi ~~per~~ motum.
Ego " " potest esse per se causa ejus, qd forma sit in materia.

Ego, ~~non~~ principium ex quo per se dependet forma, si
aliquid principium in corporum. (Ost. i.e., causa quae
fecit quod forma sit in materia, ceteris agentibus corporeis
non potest esse causa.

Nam, qd forma sit in materia, hoc est causadum. Et
causa est proportionalis. Ergo non est corpus motum.
Corpus et enim non potest esse principium quod forma
incipit esse in materia.

Tamen principium corporeum est per aliudum medium
causa formae, scil. ut instrumentum.

Et hoc est necessarium. Forma enim non incipit esse
nisi in materia: instrumentum igitur per cuius formam
corpus incipit esse nisi in materia se sit disposita.

Unde quantum non ^{potest esse} disponit, non potest forma
incipere esse in materia immediata.

Unde, ut ^{formam} possit incipi esse in materia, oportet quod sit
aliud transmutans materiam, scil. per motum,
(qui est alteratio), qd pertinet ad agens corporeum.

Quod tamen non potest facere nisi in virtutibz agentis incorporei.

(1)

de Pot. 5/1/c

Secundum hoc esse rei factae dependet a causa efficiente, secundum quod dependet ab ipsa forma rei factae. [Est rei factae dependet a forma rei factae - et secundum hoc dependet a causa efficiente. Quoniam ergo quoniam forma rei factae dependet a causa efficiente.]

Rep.

(a) Est aliquid efficiens a quo forma rei factae non dependet per se et secundum rationem formae, sed solum per accidens:

Forma ignis generati non dependet per se et secundum rationem proprie speciei, at ione generante: cum in ordine rerum, generans eundem gradum teneat: forma ignis non aliter est in ione generata quam in ione generante: sed distinguitur ab ea solum divisione materiali, prout scil. est in alia materia.

Ergo, cum ignis generans non potest esse per se causa formae ignis generati, et tamen haec forma debet causam per se habere secundum propriam rationem speciei, ista causa debet esse aliquid alterius principium: causa scil. per se formae generati.

(b) Est formae in materia, per se loquendo, nullum motum vel mutationem implicat - nisi forte per accidens.

At nullum corpus agit nisi per motum.

Ergo nullum corpus est per se causa quod forma habeat esse in materia.

Sed principium incorporeum potest esse huiusmodi causa.

[Tamen, corpus proprio agit - est per se causa generati. Ex alia parte, principium incorporeum creationis non potest immediat...]

(2)

(c) Considerandum autem quod forma esse non incipiat nisi in materia recte disposita. Unde materia non potest immediate consequi formam quam
~~per se~~ dependet per se a principio corporeo,
sed tantummodo quando sufficienter disposita
est.

Hanc autem dispositio est ab aliquo transmutante
materiam, scil. ab agente corporeo, cuius et
agere movendo



UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

Nous avons vu quid cause matér. et cause matér. qui est élément - celle-ci est en effet cause première.

Item, le genre n'est pas élément propre^t. Ce dont ce dit le genre, c'est en raison de pour ce qu'il y a dans les choses à la manière d'un élément.

de gare et "principium copiosandi", mais non pas "exendi".

Il est plus simple dans la ligne de la prédication, mais ce qu'il exprime n'est pas le plus simple dans la ligne de l'Être réel.

Le materialisme et l'ideal. accordent la priorité absolue à ce genre appelé principe et élément.

de material. " " " " " "a"

Mais ces deux options pour ce qu'il y a de moins comme principe plus universel, l'égal universel et à la fois principe et élément.

Le cause de la matiere. II Phys.

A'où vient la nécessité de la matière?

Forme - actualité. Sans imperfection. Comme telle, pas valeur d'exist.

Li distinctis . . .

Si, en outre, l'objet n'est pas l'essence..., raison dans insuffisance.
d'où puissance-matière. Fait avec elle-ci essence une. Rec. de la mat.

Donc, matière "propre forme". Ordre des formes → non cas acte.
Non exacte, disent eux.

Nor eius actus devinat esse.

Si, en outre, chose tantôt est, et tantôt non, mad. puissance par cette forme.
Telle, nouvelle sorte de finalité. Car, dans choses immobiles, fin-génération.

Mais, ici, substance. Cette finalité nécessite une imperfection de la forme - il n'y aurait pas dans nature action pour forme.

de la forme - il n'y aurait pas dans cette forme d'ordre de génération. Le moins parfait apparaît

La recherche de la matière : ~~Aggrégation et~~ ^{grossesse} grande puissance et appétit pour la forme. les similitudes : les privations → formes. l'ordination et préconnaissance. Ordre dans les privations, selon ordre des fins. lieux, tout en un dans chacune de ses parties. I^{II}, 67, 3, c.

Impossibilité de proposer la perfection dans l'ordre des sciences. L'opinion dans lequel que nous de la matière. Base de science. La scie et la canule. Neutrité extrême à la fin.



(1)

UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cse Mater.²

Cabinet du Doyen

Aux qui veulent Et expliq. par néc. de la matière sens (b).

Qu'est-ce? - Nép. finalité; négat. forme; nég. de l'agent?

Fin., forme, agent irrationnels.

Le qui arrive par nature attribué au hasard - à l'ce de pluralité statut.

~~Le qui arrive par hasard, continue actions~~

Cette pluralité n'exprime qu'indirectement l'intention de la nature.

Par contre, l'important: on met cause première dans ce qui s'oppose à la fin: necessitas mat. C'est cette cat qui est exploitée à fond, par le Mater. autant que par l'ideale, celui-ci faisant renoncer la rationalité des lois.

Causalité mat. en mathém.

Tendance vers limite. Ex. polyg.: matière et opér. de la raison.

Ex. nombres: parties ...

Forme considérée comme irrat. C'est morut qui s'hause.



UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

Ca. Mat.

Après texts, appliq. aux autres causes.

V.g. La cause matéri. est entier^e pour une autre cause. Quelle est la raison de la matière?

On peut parmi ces prem. dans la matière et la plus plus conditionnée - celle qui n'a pas en elle. même de raison. - Irrationalité de la cause matérielle énoncée - rationalité illusoire.

Rejoindre gg. past necessitas ex materia.

Plus loin, montrer absorption de mat. par mathém. log. aussi en elle-même vide.